



# Évolution de l'occupation du sol des aires protégées

Les aires protégées figurent parmi les premiers outils mis en place pour contribuer à maintenir les habitats naturels\* et les espèces sauvages dans un état favorable de conservation. Elles permettent, notamment et dans une certaine mesure, de maîtriser l'artificialisation\* des milieux naturels\*, sans toutefois y parvenir totalement. L'évolution plus ou moins prononcée de l'artificialisation des sols au sein des zones protégées dépend principalement de l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre. Globalement, en 15 ans (entre 1990 et 2011), l'évolution du taux d'artificialisation régional est inférieure à 1 % dans les aires protégées, contre 7,6 % pour le reste du territoire régional.

## Contexte

L'occupation des sols et son évolution reflètent les dynamiques et les mutations du territoire. Il existe des outils précis afin de quantifier ces évolutions, comme le système d'information géographique (SIG) du Conseil régional, SIGALE, qui étudie depuis 1990 l'occupation des sols du Nord - Pas-de-Calais. Les phénomènes d'urbanisation, d'artificialisation des sols et d'extension des zones d'agriculture intensive ont des impacts négatifs sur la biodiversité\* (destructions directes ou perturbations indirectes).

Le suivi des dynamiques de l'occupation des sols dans les aires protégées permet d'en caractériser l'évolution à court terme et, à plus longue échéance, de déterminer l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre. Les analyses qui en découlent permettent de mesurer les tendances régionales globales dans et hors des aires protégées et de pallier, partiellement, l'absence de programmes de suivi de la biodiversité qui restent aujourd'hui impossibles à réaliser.

## Résultats

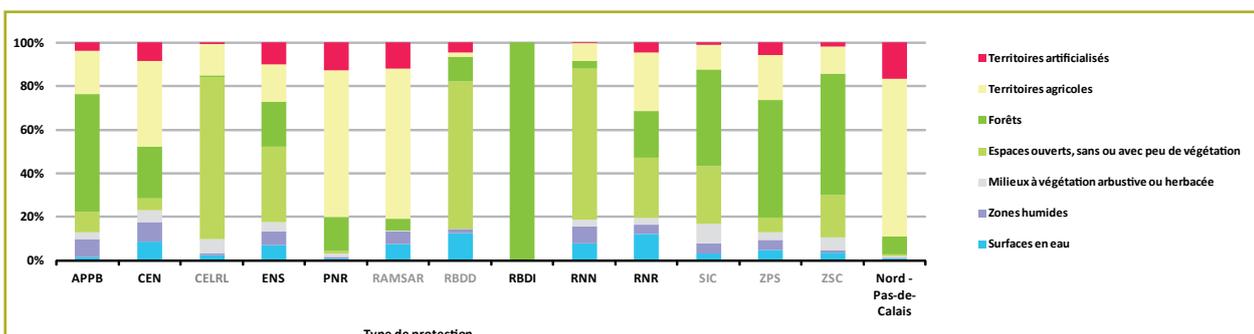
Les surfaces boisées, protégées par arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), connaissent une

évolution très positive (+71,7 %). Les surfaces en eau augmentent de 39,7 % dans les sites du Conservatoire d'espaces naturels (CEN), notamment grâce à l'acquisition de nouveaux sites. Enfin, parmi les changements les plus importants à signaler, les milieux arbustifs ou herbacés ont connu une évolution positive très nette de 29,9 % au sein des réserves naturelles régionales (RNR) sur la période 2010-2011, soit par modification des milieux, soit par l'intégration de nouveaux sites.

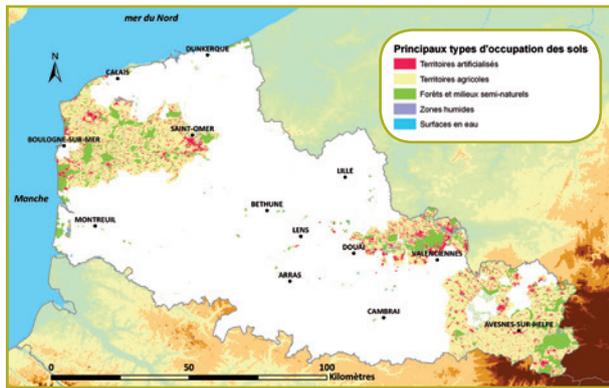
Les aires protégées les plus anthropisées\* (somme des zones artificialisées et des zones agricoles) au niveau régional sont par ordre décroissant : les sites Ramsar\* (80,8 %), les parcs naturels régionaux (80 %), les espaces gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (47,7 %), les réserves naturelles régionales (31,4 %), les espaces naturels sensibles des départements (27 %), les zones de protection spéciale (26,4 %), les sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (23,8 %), les sites du Conservatoire du littoral (15,0 %), les zones spéciales de conservation (14,3 %), les sites d'importance communautaire (12,6 %), les réserves naturelles nationales (8,6 %), les réserves biologiques dirigées (RBD) (6,7 %) et, pour finir, très logiquement les réserves biologiques intégrales (RBI) avec 0 % d'anthropisation.

Principaux postes d'occupation des sols des zones terrestres protégées en 2011 (source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012).

En gris, les aires protégées dont les périmètres n'ont pas évolué depuis 2010.



## Occupation des sols en 2009 des zones terrestres protégées (source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)



### Ce qu'il faut en penser

Dans une région aussi anthropisée que le Nord – Pas-de-Calais (16,5 % d'espaces artificialisés et 72,4 % d'espaces agricoles), il est important de pouvoir soustraire les milieux naturels et semi-naturels à la pression foncière directe.

Cet objectif est globalement atteint puisqu'une bonne partie des milieux naturels à semi-naturels sont concernés par au moins un type de protection.

Évidemment, il existe un gradient dans l'efficacité des mesures de protection selon le ou les types de mesures de protection dont les espaces bénéficient.

Selon la Stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)\*, les systèmes de protection considérés comme " forts " sont les suivants : APPB, RNN et RNR, RBI et RBD. Les systèmes suivants font bénéficier les sites concernés de protections moins fortes : CEN, CELRL, PNR, ENS, Ramsar et sites Natura 2000\*. Cette différence s'observe évidemment clairement sur le terrain et dans l'évolution possible sur le long terme de l'occupation des sols de ces différentes formes d'aires protégées.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que la superposition des protections est un phénomène assez courant pour les sites régionaux : un espace peut ainsi être maîtrisé sur le plan foncier par un outil régional ou national (CEN, ENS, CELRL, etc.) et se superposer à une ou plusieurs protections, fortes ou moins fortes (APPB, RNR, RNN, Ramsar, PNR, etc.).

Le croisement de la base de données d'occupation des sols de SIGALE avec les surfaces protégées permet l'évaluation des politiques mises en œuvre régionalement de deux manières :

- l'occupation des sols (2009) croisée avec les évolutions des sites protégés (2010 et 2011) met en évidence les choix stratégiques des acteurs de la conservation en matière de nouveaux espaces à protéger ;
- une évolution de l'occupation des sols (2005 et 2009) croisée avec les sites protégés (2011) met en évidence l'action des gestionnaires dans ces sites.

Globalement, entre 1990 et 2009, l'artificialisation des aires protégées à l'échelle régionale reste faible au regard de celle du reste du territoire. Néanmoins, celle-ci ne touche pas les aires protégées dans les mêmes proportions. Quel que soit le type de protection ou de gestion, le taux de

renaturation\* est supérieur au taux d'artificialisation, preuve d'une certaine efficacité des mesures de protection sur le court terme.

Généralement, et même si la méthode d'appréciation diffère, les aires protégées à l'échelle de la région sont plus artificialisées que la moyenne nationale. Par exemple, la proportion de surfaces artificialisées dans les réserves biologiques est de 0,1 % à l'échelle nationale contre 3,5 % pour le Nord - Pas-de-Calais. La tendance est la même pour les réserves naturelles ou les sites désignés au titre de la convention de Ramsar. Les surfaces agricoles sont aussi fortement représentées dans certains sites (APPB, CEN, RNR et ZPS). Cela s'explique par la forte pression anthropique qui s'exerce dans la région.

Le défaut principal de l'analyse de l'occupation des sols tient au fait que le résultat est purement quantitatif et non qualitatif. Le projet transfrontalier " ARCH ", actuellement en cours de réalisation entre le Kent (Angleterre) et le Nord - Pas-de-Calais, consistant à établir une cartographie régionale des habitats naturels, pourra permettre d'effectuer une analyse plus fine de l'évolution des aires protégées.

### Méthode

La base de données " occupation du sol du Nord - Pas-de-Calais " de SIGALE, mise à jour tous les cinq ans environ, a été actualisée en 2011 d'après une photographie aérienne de 2009.

Les surfaces protégées ont été communiquées par les producteurs de données suivants :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les réserves naturelles nationales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les sites Natura 2000, les parcs naturels régionaux ;
- le Conseil régional Nord - Pas de Calais pour les réserves naturelles régionales ;
- les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais pour les espaces naturels sensibles ;
- le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour les sites dont il est gestionnaire ;
- le Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL) pour les sites dont il est propriétaire au nom de l'État ;
- l'Office national des forêts pour les réserves biologiques (RBI et RBD).

Les traitements cartographiques et statistiques ont été réalisés par l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais sur la base de données à jour au 31 décembre 2011.

### En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Surface artificialisée annuellement "
- DREAL, 2008. *Le profil environnemental régional Nord - Pas-de-Calais*. Tome 1. DREAL, Lille, 201 p.
- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2012. *Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure*. 106 p.

#### ► Sites internet

- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : <http://www.insee.fr>
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>
- Service de l'observation et des statistiques (SOeS) : <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr>
- SIGALE : <http://www.sigale.nordpasdecals.fr>

\* cf glossaire